

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque MINITRAC	M T 61 (véhicule à chenilles)	Fiche d'homologation n° CH 0572 01
--	--------------------	----------------------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "MINITRAC" à l'arrière du véhicule.  
 "MT 61" sur plaquette du constructeur, à l'avant, à gauche sur  
 longeron et en préfixe au No du châssis.

Numéro du châssis frappé à l'avant, à gauche sur longeron.  
 Signe d'identification du moteur frappé "K 482" sur plaquette, à gauche sur carter du ventilateur.  
 Constructeur MINITRAC AG, Viaduktstr., Bâle Importateur -

CHASSIS Nombre d'essieux *) Nombre de roues -- Entraînement chenilles *)	MOTEUR Genre cyl. opposés Temps 4
Direction à gauche, par 2 leviers	Marque KOHLER (USA) Carbur. B
Frein de service méc.exp.int., s.arbres des roues arrière	Type K 482
Frein auxiliaire )méc., exp.int.s.arbre	Position avant Nombre cyl. 2
Frein stationn. )d'entraînement Frein pr. rem. -	Alésage 82,55 Course 73,025
Transmission méc., non synchronisée Nombre vit. 3	Cylindr. 781 cm <sup>3</sup> CV-Impt. 3,97
Blocage differ. - Crochet rem AR=broche Vitesse max. 13 km/h	CV-puls. 18 (SAE) à 3600 t/m

CARROSSERIE Forme Limousine Nombre portes 2	Refroidissement air
Toit ouvert -	Bruit 74 dB (A) à 3600 t/m
Nombre de places : Total 6 ; AV 2 ; milieu - ; AR 4 ; Places debout -	Amortissement bruit 1 pot 445xØ 140

DIMENSIONS	Voie	AV + AR = 900-1400
	Diam. braquage	G 3,0 DR 3,0
Empattement	max. 1600 / ( / / )	
	Dimensions ext.	Dimensions int.
Longueur	2830	1170
Largeur	1500-2500 **)	1490
Hauteur	1960	-
Porte à faux	AV sel. empattement	
	AR 450	410
	lat. -	-

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	selon bulletin de pesage			
Charge utile	selon bulletin de pesage			
Poids total				1450
Garantie fabr.				1450
Dimens. pneus	chenilles			
Charge p. essieu				-
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable				- kg

## EQUIPEMENT §)

Equipement électrique 12 v

Feux de route - Avertisseur optique -  
 Feux de croisement 2/BOSCH K21003 Feux de position 2/A (E)  
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -  
 Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 96 (dB/A)  
 Essuie-glace 2/électriques Lave-glace -  
 Feux arrières 2/R - S1 (E) Catadioptrés 2/I (E)  
 Feux stop - Feux de recul -  
 Eclair. plaque contr. 2/sép. au centre Plaque forme ~~rectang.~~ /oblongue  
 Rétroviseur 2/de chaque côté Indic. vitesse compte-t.  
 Indic. direction clign. 4/  
 AV 2/1 (E) latér. - AR 2/2a (E)  
 Avert. clign. - Lampes de travail -

## INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme  
 Marque & type MINITRAC MT 61  
 Homologation n° CH 0572 01  
 Forme de la carr. Limousine  
 Places ass. : Total 6 (4 avant)  
 Poids à vide sel. bull. Carburant B  
 CV 3,97  
 Charge utile de pesage Cylindrée 781 cm<sup>3</sup>  
 Poids total 1450 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = MT 61 1002

- \* ) Essieux + entraînement : 1 essieu moteur + 2 essieux porteurs.  
 \*\* ) Largeur du véhicule : varie selon la largeur des chenilles; à contrôler lors de l'immatriculation.  
 § ) Feux de croisement : distance depuis le bord admise pour raisons techniques, selon LC DFJP du 31.3.70. Les supports avant et arrières des feux sont disposés sur la largeur maximale des chenilles et utilisés comme protections. Les feux de positions et les feux arrières sont montés sur la largeur maximale du vhc.

À noter dans le permis de circulation, page 4:

- Lorsque le véhicule est utilisé pour la préparation des pistes pour skieurs, un feu clignotant-tournant est exigé.

Marquage jaune/noir à l'avant et à l'arrière sur les protections.

Lieu et date de l'expertise  
 Bâle, 21. / 22.12.71

La commission d'expertise